

## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

### PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2019

---

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 19 heures 30 minutes, le 12<sup>e</sup> jour du mois de juillet deux mille dix-neuf (2019), au Centre municipal de Notre-Dame-de-Montauban, 477 avenue des Loisirs.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Serge Deraspe, maire  
Madame Martine Frenette, conseillère  
Madame Marjolaine Morasse, conseillère  
Madame Ginette Bourré, conseillère  
Madame Guylaine Gauthier, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

#### **1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ**

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal du 14 juin 2019
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance du mois de juin 2019
- 1.5 Embauche d'un étudiant dans le cadre du programme Emploi Été Canada
- 1.6 Paiement des honoraires de Morency, société d'avocats dans divers dossiers
- 1.7 Dépôt du certificat suite à la tenue du registre pour le règlement d'emprunt #2019-367 au montant de 400 000\$ aux fins de financer le Programme de réhabilitation #2019-366

#### **2 TRÉSORERIE**

- 2.1 Autorisation des dépenses du mois de juin 2019
- 2.2 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe
- 2.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)

#### **3 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 3.1 Nomination des officiers et d'un préventionniste

#### **4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

- 4.1 Nivelage des rues du 4 au 6 juin 2019
- 4.2 Lignage des rues et des espaces publics
- 4.3 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volets particuliers d'amélioration par circonscription électorale
- 4.4 Mandat à VPRL pour divers travaux
- 4.5 Mandat à RJLevesque pour les travaux correctifs au puits du secteur les Mines
- 4.6 Projet TECQ - Aménagement de 2 réservoirs - Aqueduc Montauban - Décompte #4
- 4.7 Projet réservoir d'eau potable - Directive de changement DC-07
- 4.8 Mandat pour le contrôle de la qualité lors des travaux de remplacement du ponceau Verrette

- 4.9 Acceptation du rapport final PADF 2018
- 4.10 Soumission pour le forage et le dynamitage de 3 roches dans le chemin des Trois Camps
- 4.11 Paiement et contestation de la sanction administrative pécuniaire du MELCC

## **5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

- 5.1 Entente de partenariat avec les points de dépôt officiels pour le recyclage des produits électroniques
- 5.2 Adhésion à la candidature de la MRC Mékinac pour l'obtention de l'accréditation Amie des enfants (MAE)
- 5.3 Résolution d'appui à la Coopérative de Solidarité Hébergement de Saint-Rémi du Lac-aux-Sables
- 5.4 Aménagement du parc intergénérationnel
- 5.5 Demande d'aide financière au FDT - projet de services de proximité
- 5.6 Demande d'aide financière au FDT - formation d'introduction aux processus de développement et d'autorisation des projets miniers

## **6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

- 6.1 Mention exceptionnelle à Mme Lucie Rusztyn
- 6.2 Motions de félicitations

## **7 AUTRES SUJETS**

- 7.1 Varia
- 7.2 Point d'information du Maire
- 7.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)
- 7.4 Levée de l'assemblée

## **1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ**

### **1.1 Ouverture de l'assemblée**

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Serge Deraspe, maire. Madame Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

### **1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**2019-07-125** Monsieur Deraspe fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame Marjolaine Morasse et résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance du 12 juillet 2019 tel que proposé, en laissant le point Varia ouvert.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### **1.3 Adoption du procès-verbal du 14 juin 2019**

**2019-07-126** **CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2019 a été remis aux élus avant la présente séance;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Ginette Bourré et résolu que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### **1.4 Dépôt du bordereau de correspondance du mois de juin 2019**

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE:

Madame Pascale Bonin, directrice générale par intérim de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban fait la lecture des points d'intérêt public reçus dans la correspondance du mois de juin 2019.

Tel que convenu avec le conseil municipal, l'ensemble de la correspondance est déposé sans lecture intégrale après que les conseillers en ont pris connaissance.

#### **1.5 Embauche d'un étudiant dans le cadre du programme Emploi Été Canada**

**2019-07-127** Tenant compte que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a reçu une subvention pour l'embauche d'un étudiant dans le cadre du programme Emploi été Canada 2019;

Tenant compte que la Municipalité a fait une affichage pour le poste;

Tenant compte que suite, aux entrevues, la candidature de Mme Sarah Denis a été retenue;

Il est proposé par madame Guylaine Gauthier

Et résolu à l'unanimité de membres présents

D'embaucher Mme Sarah Denis pour combler le poste de préposée dans le cadre du programme Emploi été Canada 2019. Mme Denis effectuera un total de 260 heures au salaire horaire de 12.50\$. La subvention représente 50% du montant total à payer. Il est à noter que l'embauche est rétroactive au 25 juin 2019.

Adoptée

#### **1.6 Paiement des honoraires de Morency, société d'avocats dans divers dossiers**

**2019-07-128** Il est proposé par madame Marjolaine Morasse

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De procéder au paiement des honoraires de Morency, société d'avocats dans les dossiers suivants:

- Dossier 173 533: un montant de 2289.00\$ taxes en sus;
- Dossier 173 534; un montant de 1521.60\$ taxes en sus;
- Dossier 173 538; un montant de 2145.95\$ taxes en sus;

Adoptée

#### **1.7 Dépôt du certificat suite à la tenue du registre pour le règlement d'emprunt #2019-367 au montant de 400 000\$ aux fins de financer le Programme de réhabilitation #2019-366**

## **2 TRÉSORERIE**

## **2.1 Autorisation des dépenses du mois de juin 2019**

**2019-07-129** Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par madame Martine Frenette

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de juin 2019. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 286 417.09 \$.

### **ADOPTÉE**

*Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses présentées dans la liste des comptes au 30 juin 2019.*

---

*Pascale Bonin*

*Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim*

## **2.2 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe**

**2019-07-130** **CONSIDÉRANT** que le maire fait la lecture aux personnes présentes à l'assemblée de son rapport sur la situation financière de la municipalité.

Il est proposé par madame Martine Frenette

Et résolu;

**QUE** le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2018 soit adopté et qu'il soit distribué dans toutes les résidences ayant une adresse postale sur le territoire et inséré sur le site web de la municipalité.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

## **2.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)**

### **3 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **3.1 Nomination des officiers et d'un préventionniste**

**2019-07-131** **CONSIDÉRANT** la réorganisation en cours au niveau du SISEM suite à la nomination de M. Jonathan Fontaine à titre de directeur du SISEM;

**CONSIDÉRANT** la vacance actuelle pour des postes d'officiers dans chacune des casernes et la nécessité de créer un poste de TPI;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a eu affichage des postes à combler mais que, faute de candidats, il y a lieu de combiner certains postes;

**CONSIDÉRANT** que des entrevues ont eu lieu devant un comité de sélection composé de Mme Pascale Bonin, directrice par intérim, Mme Valérie Cloutier, directrice de la Municipalité de Lac-aux-Sables et M. Jonathan Fontaine, directeur du SISEM;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Ginette Bourré

Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil municipal entérine, conjointement avec la municipalité de Lac-aux-Sables, la nomination des personnes suivantes aux différents postes:

- M. Michel Bédard au poste de capitaine de la caserne de Lac-aux-Sables (#5) et à titre **intérimaire** pour la caserne de Notre-Dame-de-Montauban (#1);
- M. Éric Marcotte au poste de lieutenant de la caserne de Lac-aux-Sables (#5) et à titre **intérimaire** pour la caserne de Notre-Dame-de-Montauban (#1);
- Mme Kimberley Bédard au poste de TPI pour le SISEM;

Que le salaire horaire des officiers soit tel que défini dans la politique de travail du SISEM datée du 20 septembre 2017 pour l'année en cours alors que le nombre d'heures de travail par mois sera établi selon les besoins. **Les entrées en poste sont rétroactives au 7 juillet 2019 pour le capitaine et le lieutenant;**

Que les conditions de travail du TPI soit spécifié dans un contrat de travail d'une durée d'un (1) an. Dans le cadre de ce contrat, le salaire horaire du TPI sera de 23.50\$ et le nombre d'heures de travail par semaine sera de 24 heures. À la fin de la période de probation de 6 mois, le salaire horaire sera haussé de 0.50\$. L'entrée en poste du TPI sera à compter du lundi 30 septembre 2019 conditionnellement à la réussite de sa formation de préventionniste.

Adoptée

#### **4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

##### **4.1 Nivelage des rues du 4 au 6 juin 2019**

**2019-07-132** Il est proposé par madame Marjolaine Morasse

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De défrayer à Excavations Montauban Inc le coût des travaux de nivelage des chemins municipaux effectués du 4 au 6 juin 2019 au coût de 4500.00\$, taxes en sus.

Adoptée

##### **4.2 Lignage des rues et des espaces publics**

**2019-07-133** **CONSIDÉRANT** que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban désire procéder au lignage des rues et des stationnements municipaux;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a lancé une invitation de soumissions à trois soumissionnaires;

**CONSIDÉRANT** que Marquage et Traçage du Québec Inc. a été le soumissionnaire le plus bas conforme;

**EN CONSÉQUENCE;** il est proposé par madame Guylaine Gauthier

Et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban octroie le mandat à Marquage et Traçage du Québec Inc. pour le lignage des rues et des stationnements municipaux sur son territoire. Ce mandat sera réalisé au coût de 17 101.52\$, taxes en sus, tel que décrit sur la soumission en date du 21 juin 2019. Cette dépense sera payée à même le budget de fonctionnement en voirie.

**ADOPTÉE**

#### **4.3 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volets particuliers d'amélioration par circonscription électorale**

**2019-07-134** **CONSIDÉRANT** que ce conseil désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale - Volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale*;

**CONSIDÉRANT** que ce conseil désire faire l'amélioration de son réseau routier municipal;

**EN CONSÉQUENCE**; Il est proposé par madame Guylaine Gauthier

Et résolu;

**QUE** ce conseil présente une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale - Volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)*;

**QUE** la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban s'engage à payer sa part des travaux au montant de 25% de l'aide financière accordée.

**QUE** le Maire et le Directeur Général soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, tous les documents relatifs à cette demande.

**ADOPTÉE** à l'unanimité.

#### **4.4 Mandat à VPRL pour divers travaux**

**2019-07-135** **CONSIDÉRANT** que ce conseil est dans la nécessité de procéder à la pose d'une purge au réservoir du Secteur des Mines;

**CONSIDÉRANT** que ce conseil est dans la nécessité de changer le débitmètre au poste de pompage du secteur des Anges car il n'a pas passé le test annuel;

**EN CONSÉQUENCE**; Il est proposé par madame Marjolaine Morasse

Et résolu;

**QUE** ce conseil mandate *Les Valves et Pompes René Levesque* pour réaliser les travaux suivants:

- installation d'une purge au réservoir du Secteur des Mines au coût de 488.25\$, taxes en sus, le tout tel que sur sa soumission du 24 juin 2019;
- installation d'un compteur d'eau mécanique au poste de pompage du secteur des Anges au coût 2007.50\$, taxes en sus, le tout tel que sur sa soumission du 24 juin 2019. Le compteur devra être installé de sorte qu'il soit possible de procéder à sa validation annuelle de façon à rencontrer les normes du MAMH dans le cadre de la stratégie d'économie d'eau potable.

**ADOPTÉE** à l'unanimité.

#### **4.5 Mandat à RJLevesque pour les travaux correctifs au puits du secteur les Mines**

**2019-07-136** Tenant compte que, dans le cadre de la première phase du nettoyage du puits du secteur des mines, il a été constaté que la tuyauterie est colmatée et difficilement récurable;

Tenant compte qu'il y a lieu de changer les pompes;

Tenant compte qu'il y a lieu d'engager une firme pour réaliser ces travaux et que, suite à ces travaux, il n'y aura peut-être plus lieu de procéder à la phase 2 de nettoyage (à l'acide);

Tenant compte que la firme RJ Levesque est déjà familière avec les particularités du puits du secteur des Mines;

Il est proposé par madame Martine Frenette

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater la firme RJ Levesque, représentée par M. Francis Baril, afin de réaliser les travaux suivants: changer la tuyauterie et remplacer les 2 pompes au puits du secteur des Mines. Ce mandat sera réalisé au coût d'environ 7 245\$, taxes en sus, tel que décrit sur la soumission de RJ Levesque #SOU000181 en date du 2 juin 2019 (à laquelle ont été soustraites les 2 boîtes de contrôle 2 hp 240V). Il est à noter que l'achat d'une sonde et d'un clapet s'ajouteront à ce mandat après vérification des prix auprès de la firme et approbation de la direction générale.

Adoptée

#### **4.6 Projet TECQ - Aménagement de 2 réservoirs - Aqueduc Montauban - Décompte #4**

**2019-07-137** Considérant que dans le cadre du programme TECQ, la municipalité a octroyé un contrat pour le remplacement du réservoir de l'aqueduc secteur Montauban à la firme CWA;

Considérant que l'entrepreneur a transmis un quatrième décompte progressif des travaux complétés pour la période se terminant le 31 mai 2019 pour un total de 367 604.27\$, incluant la retenue de garantie et les taxes applicables, correspondant à un avancement de près de 97,9%;

Considérant qu'un montant de 353 903,85\$ a été accepté au décompte précédent et que la somme restante de 13 700.42\$ est demandée au présent décompte ;

Considérant que la firme d'ingénieurs Pluritec, mandatée par la municipalité pour faire le suivi des travaux, recommande le paiement;

Il est proposé par madame Ginette Bourré

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser le paiement de 13 700.42\$ à la firme CWA.

Adoptée

#### **4.7 Projet réservoir d'eau potable - Directive de changement DC-07**

**2019-07-138** **CONSIDÉRANT** que dans le cadre du projet de remplacement du réservoir d'eau potable du secteur Montauban, le représentant de la firme Pluritec recommande une directive de changement pour le remplacement du couvercle d'accès de la chambre de vanne;

**CONSIDÉRANT** que le prix de la soumission de l'entreprise CWA pour les travaux est fixé 7 547.30\$, taxes en sus;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par madame Marjolaine Morasse

Et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** ce conseil accepte l'offre au montant total de 7 547.30\$ taxes en sus et autorise les travaux.

**ADOPTÉE**

#### **4.8 Mandat pour le contrôle de la qualité lors des travaux de remplacement du ponceau Verrette**

**2019-07-139**

**CONSIDÉRANT** que M. Robin Hould ingénieur à la MRC de Mékinac a lancé une invitation de soumissions à 5 entreprises pour le contrôle de la qualité lors des travaux de remplacement du ponceau de la route Verrette;

**CONSIDÉRANT** que 3 entreprises ont répondu à l'invitation;

**CONSIDÉRANT** que la firme SNC Lavalin est le soumissionnaire le plus bas conforme;

**EN CONSÉQUENCE**; il est proposé par madame Guylaine Gauthier

Et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban octroie, sur recommandations de M. Robin Hould, le mandat à SNC Lavalin Inc. pour le contrôle de la qualité lors des travaux de remplacement du ponceau de la route Verrette. Ce mandat sera réalisé au coût de 4 401.11\$, taxes en sus, tel que décrit sur la soumission en date du 28 juin 2019.

Les documents de soumission de même que la soumission de SNC Lavalin Inc. tiennent lieu de contrat. Cette dépense sera payée à même le budget de fonctionnement en voirie.

**ADOPTÉE**

#### **4.9 Acceptation du rapport final PADF 2018**

**2019-07-140 CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a obtenu une aide financière au montant de 20 000\$ dans le programme d'aménagement durable des forêts pour 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban devait mettre une contribution minimale de 25%;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban avait prévu de faire des travaux de rechargement dans le secteur du chemin des Trembles et du chemin des Érables;

**EN CONSÉQUENCE**; il est proposé par madame Martine Frenette

Et résolu

**QUE** ce conseil accepte le rapport final au montant de 26 805.33\$ taxes nettes;

**QUE** ce conseil demande le versement de l'aide financière au montant de 20 000\$;

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers;

#### **4.10 Soumission pour le forage et le dynamitage de 3 roches dans le chemin des Trois Camps**

**2019-07-141** Il est proposé par madame Guylaine Gauthier

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater les Entreprises Élie Grenier Inc pour le forage et le dynamitage de 3 roches dans le chemin des Trois-Camps. Ces travaux seront réalisés au coût de 2900\$, taxes en sus, tel que décrit sur leur soumission en date du 9 juillet 2019. La location de la pelle n'est pas incluse dans ce coût.

Adoptée

#### **4.11 Paiement et contestation de la sanction administrative pécuniaire du MELCC**

**2019-07-142** Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a reçu un avis de non-

conformité du ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) en décembre 2018 quant au non-respect du Règlement sur la qualité de l'eau potable pour le réseau du secteur Les Mines; plus précisément en ce qui a trait au fait que le système de désinfection de l'eau ne peut assurer une efficacité de désinfection de 99,99% des virus;

Considérant qu'elle a mandatée, dans les délais prévus sur l'avis de non-conformité, M. Sylvain Bérubé, ingénieur chez Pluritec, le 8 mars 2019 par la résolution 2019-03-033 pour répondre aux exigences du MELCC et élaborer un plan d'action;

Considérant que la Municipalité, et ses employés et mandataires, ont rencontré de maintes difficultés depuis le mois de mars pour la mise en action de ce plan;

Considérant qu'une sanction administrative pécuniaire de 10 000\$ a été émise à la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban par le MELCC en date du 13 juin 2019 quant au non-respect du Règlement sur la qualité de l'eau potable pour le réseau du secteur Les Mines;

Considérant que suite aux interventions récentes des employés et mandataires, le système de désinfection de l'eau est maintenant en mesure d'assurer une efficacité de désinfection de 99,99% des virus;

Il est proposé par madame Marjolaine Morasse

Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil décrète ce qui suit:

- 1) La municipalité procédera, sous-protêt, au paiement de la sanction administrative pécuniaire de 10 000\$;
- 2) La municipalité contestera la sanction pécuniaire administrative en faisant une demande de réexamen du dossier. À cet effet, elle joindra le rapport de progrès de l'ingénieur au dossier.
- 3) Si cette demande est rejetée, la municipalité poursuivra les démarches devant le Tribunal administratif du Québec.

Adoptée

## **5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

### **5.1 Entente de partenariat avec les points de dépôt officiels pour le recyclage des produits électroniques**

**2019-07-143** Considérant que le gouvernement du Québec a adopté le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement;

Considérant que ce règlement exige des entreprises visées qu'elles doivent, au moyen d'un programme de récupération et de valorisation, établir notamment des points de collecte pour les produits visés ou offrir, le cas échéant, un service de collecte;

Considérant que l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (l'ARPE-Québec) est l'organisme de gestion reconnu par RECYC-QUÉBEC pour gérer le Programme québécois de récupération et de valorisation des produits électroniques;

Considérant que l'ARPE-Québec transige uniquement avec des entreprises de transformation approuvées dans le but d'assurer une transformation responsable des produits électroniques en fin de vie utile;

Considérant que la Municipalité a accepté, à la demande de l'ARPE-Québec, de fournir des services de type « Point de dépôt » conformément aux modalités et conditions énoncées dans un projet d'entente de partenariat;

Conséquemment, il est proposé par madame Guylaine Gauthier

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser Mme Pascale Bonin, directrice générale par intérim, à signer le projet d'entente de partenariat à intervenir entre la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban et l'Arpe-Québec en ce qui a trait à un point de dépôt officiel pour le recyclage des produits électroniques.

## **ADOPTÉE**

### **5.2 Adhésion à la candidature de la MRC Mékinac pour l'obtention de l'accréditation Amie des enfants (MAE)**

**2019-07-144**

Considérant que la MRC de Mékinac a déposé un dossier de candidature au CAMF pour l'obtention de l'accréditation *Amie des enfants* (MAE);

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban désire appuyer la MRC de Mékinac dans cette démarche;

Il est proposé par madame Ginette Bourré

Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban appuie la démarche initiée par la MRC de Mékinac pour l'obtention de l'accréditation *Amie des enfants* auprès du Carrefour action municipale et famille (CAMF).

Adoptée

### **5.3 Résolution d'appui à la Coopérative de Solidarité Hébergement de Saint-Rémi du Lac-aux-Sables**

**2019-07-145**

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a donné son appui en 2006 pour la réalisation du projet de la Coopérative de Solidarité Hébergement de Saint-Rémi du Lac-aux-Sables pour des logements abordables à des personnes âgées à faible revenu;

Considérant qu'un membre du conseil de notre municipalité (M. Roger Denis) a accepté de devenir membre fondateur et membre du conseil d'administration de la coopérative jusqu'au 17 juin 2010;

Considérant que plusieurs personnes de notre municipalité sont membres de soutien de la Coopérative Hébergement Saint-Rémi et détenteurs de parts privilégiées;

Considérant qu'à ce jour plusieurs résidents de Notre-Dame de Montauban ont bénéficié des logements à la résidence de la Coopérative Hébergement Saint-Rémi;

Considérant que le premier critère de sélection pour les personnes admissibles à un logement abordable est d'être natif ou demeurant dans une des deux municipalités;

Pour ces considérations, il est proposé par madame Guylaine Gauthier

Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban donne son appui à la résolution du 19 juin 2019 de la Coopérative de Solidarité Hébergement de Saint-Rémi de Lac-aux-Sables présentée à la Société d'Habitation du Québec pour le refinancement de son prêt le 1 septembre 2019.

Adoptée

### **5.4 Aménagement du parc intergénérationnel**

**2019-07-146**

Tenant compte que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a présenté une demande dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives pour l'aménagement de 2 parcs intergénérationnels (un dans le secteur de

Notre-Dame et un dans le secteur de Montauban) et que cette demande a été acceptée;

Tenant compte que la Municipalité n'a pas été en mesure de faire l'acquisition d'un terrain adéquat dans le secteur de Montauban et qu'elle a révisé son projet pour bonifier le parc dans le secteur de Notre-Dame;

Tenant compte que ce projet représente une dépense d'environ 96 336\$, taxes nettes, qui sera financée à raison de 50% des dépenses encourues par le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives;

Tenant compte que la Municipalité a fait une demande d'aide financière de l'ordre de 40 000\$ à la Caisse de l'Ouest de Portneuf dans le cadre du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et qu'elle a reçu la confirmation d'un montant de 20 000\$;

Tenant compte que le reste des sommes seront prises à même le budget en immobilisations 2019;

Tenant compte que de nombreuses demandes de prix ont été faites à diverses entreprises;

En conséquence,

Il est proposé par madame Ginette Bourré

Et résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban octroie le mandat à Module de Jeux Profun pour l'achat et l'installation de modules de jeux suivants: module arbres QY-T058, module araignée QC60130A, balançoire à 2 sections et 3 sièges sur ressort. Ce mandat sera réalisé au coût de 65 225\$, taxes en sus, tel que décrit sur la soumission #122 en date du 29 mai 2019. Un acompte représentant 25 % du montant taxes incluses sera versé lors de la commande des modules;

Que la municipalité procède à l'achat, chez Savaria, de sable pour les modules de jeux et pour le terrain de volleyball. Les montants et coûts estimés sont de 210 t.m. à 22.24\$/t.m. pour les modules de jeux et de 320 t.m. à 27.24\$/t.m. pour le terrain de volleyball;

Et enfin, qu'elle défraie le coût de l'excavation du terrain pour l'aménagement des jeux, de l'achat de pruches (environ 600 pieds linéaires) pour les bordures des modules de jeux, de l'installation d'un nouveau luminaire et de l'installation d'un abreuvoir.

## **ADOPTÉE**

### **5.5 Demande d'aide financière au FDT - projet de services de proximité**

**2019-07-147** Considérant la décision de monsieur Dany Doucet, de cesser les activités du Omni Alimentation Notre-Dame le 15 septembre 2019;

Considérant que ce Conseil désire conserver les services de proximité en alimentation et en essence sur le territoire;

Considérant que ce Conseil a l'intention d'investir dans les équipements pour opérer un service d'alimentation dans sa bâtisse sise au 545 avenue des loisirs à Notre-Dame-de-Montauban;

Considérant l'admissibilité de la municipalité au Fonds de développement de territoire (FDT) à la disposition de la MRC de Mékinac pour soutenir le développement local et régional.

Considérant l'admissibilité de la municipalité à toutes autres formes d'aide dans le cadre du projet.

Il est proposé par madame Martine Frenette

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que ce Conseil approuve le projet d'acquérir des équipements, incluant des équipements informatiques, afin de permettre à un promoteur indépendant d'offrir des services de proximité en alimentation complets et de qualité dans la bâtisse située au 545 avenue des loisirs à Notre-Dame-de-Montauban;

Que ce Conseil demande une aide financière dans le cadre du FDT pour l'achat des équipements – matériel d'opération de services d'alimentation.

Que ce Conseil demande une aide financière dans le cadre du FDT pour l'achat de matériel informatique pour offrir des services d'alimentation.

Que ce Conseil demande une aide financière à la corporation de développement durable de Mékinac (Pont Mékinac) pour l'aider à financer son projet d'acquérir des équipements.

Que ce Conseil demande toute autre aide financière disponible dans le cadre du projet.

Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer toutes les demandes et tous les protocoles avec la MRC et/ou avec la corporation de développement durable de Mékinac et/ou avec toute autre organisme en lien avec le projet d'acquisition d'équipements de service d'alimentation et le maintien des services de proximité tels alimentation, essence, etc.

Adoptée

#### **5.6 Demande d'aide financière au FDT - formation d'introduction aux processus de développement et d'autorisation des projets miniers**

**2019-07-148** **Considérant que** les municipalités de Notre-Dame-de-Montauban, Lac-aux-Sables, Saint-Adelphé et possiblement d'autres municipalités de la MRC de Mékinac pourraient être concernées par des projets de développement minier sur leur territoire;

**Considérant qu'un** besoin de formation sur l'industrie minière est approprié afin de mieux outiller les municipalités se retrouvant avec un projet de développement minier sur leur territoire;

**Considérant que** la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a reçu une proposition de formation de la firme InnovExplo au montant de 7335,87\$;

**Considérant que** ce projet de formation est admissible au FDT régional;

**En conséquence**

**Il est proposé par madame Marjolaine Morasse**

**Et résolu à l'unanimité des conseillers**

D'une part,

Que ce Conseil accepte le coût de formation de la firme InnovExplo sur les projets miniers au montant de 7 335,87\$ et demande une aide financière pour son financement au Fonds du développement du territoire régional;

et d'autre part,

Que toutes les municipalités de la MRC de Mékinac soient invitées à participer à cette formation se donnant à la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban.

Adoptée

## **6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

### **6.1 Mention exceptionnelle à Mme Lucie Rusztyn**

Attendu les événements tragiques survenus dans notre municipalité la fin de semaine du 5 au 7 juillet résultant en la noyade d'une personne au Parc des chutes de la rivière Batiscan situées en plein coeur du village;

Attendu la mobilisation de plusieurs ressources (forces policières, pompiers, premiers répondants, bénévoles, etc) pour retrouver le corps de la personne emportée dans la rivière;

Attendu les nombreuses heures et journées d'attente pour les membres de la famille éprouvée à espérer un dénouement rapide à cette situation de plus en plus difficile à supporter;

Attendu le geste d'une résidente de notre municipalité, qui dès l'instant où elle a aperçu un corps au bas des chutes, n'a pas hésité à descendre à la rivière pour ramener sur la rive le noyé afin qu'il ne soit à nouveau emporté par l'eau et demeure difficile à retrouver;

En conséquence,

Il est proposé par tous les conseillers présents

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que ce conseil souligne, au nom de la population, le courage exceptionnel dont a fait preuve Mme Lucie Rusztyn, dans une zone à risque, pour ramener le corps faisant l'objet de recherches intenses depuis près de 4 jours.

Adoptée

## **6.2 Motions de félicitations**

**2019-07-150** **Considérant** des affaires familiales obligeant le maire à s'absenter de la municipalité durant la fin de semaine du 5 au 7 juillet où est survenu un triste événement en lien avec la noyade d'une personne;

**Considérant que** le maire, durant cette absence, a procédé à une délégation de pouvoir à la mairesse suppléante Madame Marjolaine Morasse de prendre toute décision qu'elle jugera importante pour faciliter les opérations de sauvetage et assurer la sécurité de toute personne se trouvant sur le territoire municipal;

**Considérant** le travail hors de l'ordinaire réalisé par la mairesse suppléante durant toute la durée de cette période intense laquelle n'a pas ménagé ses efforts afin de s'assurer que tout problème nuisant au déroulement des opérations de sauvetage soit réglé dans les plus brefs délais;

**Considérant** également les mesures prises par la mairesse suppléante pour protéger la famille éprouvée en lui portant assistance tout en lui offrant un lieu pour se ressourcer;

**Considérant** le travail réalisé par les premiers répondants, les pompiers et toute la collaboration apportée par les nombreux bénévoles aux équipes de la Sûreté du Québec pendant la durée de cette opération de recherche et de sauvetage;

**En conséquence**

**Il est proposé par madame Ginette Bourré**

**Et résolu à l'unanimité des conseillers**

**QUE** la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban offre ses félicitations à Mme Marjolaine Morasse pour sa proactivité dans les circonstances et aux premiers répondants, aux pompiers sous la direction de M. Jonathan Fontaine, au personnel de la Sûreté du Québec et à tous les bénévoles qui ont œuvré de près ou de loin aux recherches.

Adoptée

**7 AUTRES SUJETS**

**7.1 Varia**

**7.2 Point d'information du Maire**

**7.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)**

**7.4 Levée de l'assemblée**

**2019-07-151** Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par madame Marjolaine Morasse et résolu que la séance soit levée à 21h30.

**ADOPTÉE** à l'unanimité par les conseillers.

\_\_\_\_\_  
Monsieur Serge Deraspe  
Maire

\_\_\_\_\_  
Madame Pascale Bonin  
Directrice générale et secrétaire-trésorière  
par intérim

*" Je, Serge Deraspe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 16 juillet 2019.*